

Compte rendu du conseil municipal du 20 janvier 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le 20 janvier à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ALLOITTEAU, Maire par intérim.

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de conseillers votants : 12

Date de la convocation du conseil municipal : le 14 janvier 2022.

Etaients présents :

M. ALLOITTEAU Jean-Paul, M. BONNAMY Patrick, M. LAFON Ludovic, M. VITRAC Robert, Mme MOINE Aude, M. WEYTSMAN Ludovic, Mme MALEYRAN Danielle, Mme BONNAMY Aline, Mme LUMEN Julie, M. PUECH Jean-Louis, M. RAYNE Jacques.

Absent(s) excusé(s) : Mme FAURE Stéphanie, M. CANAR François,

Absent(s) non excusé(s) : Néant

Pouvoirs : Mme FAURE Stéphanie donne pouvoir à Mme LUMEN Julie

Monsieur le Maire par intérim ouvre la séance à 20h18.

Mme BONNAMY Aline est désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire par intérim donne lecture du compte rendu de la séance du 6 janvier 2022.

Il est approuvé à l'unanimité.

Délibération n°1 : Demande de subvention DETR 2022 concernant les travaux au Presbytère pour une extension des activités de la recyclerie, le triporteur 24.

Monsieur le Maire par intérim informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de déposer une demande de subvention DETR 2022 dans le cadre de la réalisation des travaux sur le bâtiment du Presbytère concernant une extension des activités de la recyclerie, le Triporteur 24.

Le détail du montant des travaux est le suivant :

N°	LOT	ENTREPRISES	MONTANT HT	MONTANT TTC
1	ELECTRICITE	SARL ELEC 2.0	5 816,00€	6 979.20€
2	HUISSERIES	BRETOU	20 064.71€	24 077.65€
3	MACONNERIE	JEAN RENO	7 432.80€	8 919.,36€

Compte rendu du conseil municipal du 20 janvier 2022

	CARRELAGE			
4	PEINTURE	PASCAL MARTINEZ	14 775.44€	17 730.53€
5	PLATRERIE ISOLATION	LASSERRE MICHEL	5 297.50€	6 357.00€
6	PLOMBERIE	DAVID PETRIGNANI	8 683.00€	10 419.60€
TOTAL GENERAL			62 069.45€ HT	74 483.34€ TTC

Le plan de financement prévisionnel, sous réserve de l'obtention des subventions demandées, serait le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

FINANCEMENTS SOLLICITES	TAUX	SUBVENTIONS ATTENDUES
REGION	52.51%	32 591.68€
ETAT(DETR)	12.49%	7 752.47€
DEPARTEMENT	15%	9 310.41€
TOTAL GENERAL DES AIDES	80%	49 654.56€
RESTE A CHARGE POUR LA COMMUNE (T.V.A)		24 828.78€

En conséquence, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- ✓ D'entreprendre cette opération d'investissement ;
- ✓ De prévoir l'inscription au budget 2022 des crédits nécessaires à la réalisation de l'opération ;
- ✓ D'approuver le plan de financement prévisionnel ;
- ✓ De solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2022 ;
- ✓ De s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire par intérim à signer toutes les pièces nécessaires pour l'exécution de ces travaux et au règlement des dépenses.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal accepte cette proposition, par 11 voix et voix contre.

Délibération n°2 : Demande de subvention 2022 au Conseil Départemental concernant les travaux au Presbytère pour une extension des activités de la recyclerie, le triporteur 24.

Monsieur le Maire par intérim informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Dordogne dans le cadre de la réalisation des travaux sur le bâtiment du Presbytère concernant une extension des activités de la recyclerie, le Triporteur 24.

Le détail du montant des travaux est le suivant :

N°	LOT	ENTREPRISES	MONTANT HT	MONTANT TTC
1	ELECTRICITE	SARL ELEC 2.0	5 816,00€	6 979.20€
2	HUISSERIES	BRETOU	20 064.71€	24 077.65€
3	MACONNERIE CARRELAGE	JEAN RENOU	7 432.80€	8 919.,36€
4	PEINTURE	PASCAL MARTINEZ	14 775.44€	17 730.53€
5	PLATRERIE ISOLATION	LASSERRE MICHEL	5 297.50€	6 357.00€

Compte rendu du conseil municipal du 20 janvier 2022

6	PLOMBERIE	DAVID PETRIGNANI	8 683.00€	10 419.60€
TOTAL GENERAL			62 069.45 € HT	74 483.34 € TTC

Le plan de financement prévisionnel, sous réserve de l'obtention des subventions demandées, serait le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

FINANCEMENTS SOLLICITES	TAUX	SUBVENTIONS ATTENDUES
REGION	52.51%	32 591.68€
ETAT(DETR)	12.49%	7 752.47€
DEPARTEMENT	15%	9 310.41€
TOTAL GENERAL DES AIDES	80%	49 654.56€
RESTE A CHARGE POUR LA COMMUNE (T.V.A)		24 828.78€

En conséquence, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- ✓ D'entreprendre cette opération d'investissement ;
- ✓ De prévoir l'inscription au budget 2022 des crédits nécessaires à la réalisation de l'opération ;
- ✓ D'approuver le plan de financement prévisionnel ;
- ✓ De solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Dordogne ;
- ✓ De s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire par intérim à signer toutes les pièces nécessaires pour l'exécution de ces travaux et au règlement des dépenses.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal accepte cette proposition, par 11 voix et voix contre.

Délibération n°3 : Approbation du choix de la commission d'appel d'offre réunie le 17 janvier 2022 pour les travaux de la réfection de la salle Aïkido.

Monsieur le Maire par intérim informe les membres du Conseil Municipal que la commission d'appel d'offre s'est réunie le lundi 17 janvier 2022 pour le choix des entreprises pour la réalisation des travaux concernant la réfection de la salle Aïkido suite à un sinistre par incendie.

Pour rappel, l'estimation financière de ces travaux est de 120 560.42 € HT, soit un montant TTC de 144 672,50 euros.

Après l'analyse des différentes offres établie d'une part par Mme Marine Crespy, l'architecte en charge de la maîtrise d'œuvre pour cette opération et d'autre part, celle des membres de la commission d'appel d'offre, il est proposé de retenir les offres suivantes :

Le détail et le montant des offres retenues sont les suivants :

N°	LOT	ENTREPRISES	MONTANT HT	MONTANT TTC
1	NETTOYAGE	SARL BONNET ET CIE	13 709.55 €	16 451.46€
2	MACONNERIE	SARL BONNET ET CIE	15 750.78 €	18 900.94€
3	MENUISERIES ET EXT	INT MENUISERIES BRETOU	30 714.45 €	36 857.34 €

Compte rendu du conseil municipal du 20 janvier 2022

4	PLATRERIE ISOLATION	LASSERRE FLORENT	25 851.60 €	31 021.92€
5	ELECTRICITE	POLO ET FILS	15 661.00 €	18 793.20 €
6	PLOMBERIE ET SANI-TAIRE	ETS LAMBERT	6 956.34 €	8 347.61 €
7	CARRELAGE	MATHIEU ET COMPAGNIE	7 962.25 €	9 554.70 €
8	PEINTURE ET SOL	PEREZ JACQUES	12 330.12€	14 796.14 €
TOTAL GÉNÉRAL			128 936.09 € HT	154 723.31 TTC

En conséquence, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- ✓ D'approuver le choix de la commission d'appel d'offre ;
- ✓ De prévoir l'inscription au budget 2022 des crédits nécessaires à la réalisation de l'opération ;
- ✓ D'entreprendre l'opération d'investissement ;
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire par intérim à signer toutes les pièces nécessaires relatives au marché de travaux et au règlement des dépenses.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal accepte cette proposition, par 12 voix.

Délibération n°4 : Nomination d'un agent stagiaire affecté au service périscolaire de l'école et à l'entretien des bâtiments scolaires.

Monsieur le Maire par intérim rappelle que le Conseil Municipal a approuvé, par délibération du 8 octobre 2021, la création d'un poste annualisé, assorti d'une quotité de temps de travail de 24 heures et cinquante minutes (soit 24.83 heures), au grade d'Adjoint technique, affecté au service périscolaire et à l'entretien des bâtiments communaux de la commune de Couze et Saint Front.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Dordogne, au vu des éléments que nous lui avons transmis, propose sa nomination en tant que stagiaire au 1^{er} février 2022 et ce pour une période d'un an.

A l'issue de cette période, si cet agent a donné satisfaction dans l'accomplissement de son travail, il pourra être nommé titulaire à compter du 1^{er} février 2023.

En conséquence, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver la proposition de nomination de cet agent en tant que stagiaire, au grade d'Adjoint Technique, affecté au service périscolaire et à l'entretien des bâtiments communaux à compter du 1^{er} février 2022.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal accepte cette proposition, par 12 voix.

Délibération n°5 : Modifications du tableau des effectifs. Commune de Couze et Saint Front.

Monsieur le Maire par intérim informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs suite à la nomination de stagiaire d'un agent :

1. Création d'un poste d'Adjoint technique territorial au 1^{er} octobre 2021 annualisé à 24 heures et cinquante minutes, soit 24.83 heures.
2. Nomination stagiaire de cet agent au grade d'adjoint technique au 1^{er} février 2022.

Compte rendu du conseil municipal du 20 janvier 2022

Pour faire suite à ces changements, il est proposé de modifier le tableau des effectifs à compter du 1^{er}

EMPLOIS PERMANENTS FONCTIONNAIRE	DUREE HEBDOMADAIRE	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	FONCTIONS
Cadre emploi des Rédacteurs Territoriaux				
Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	35 h	1	1	Secrétaire de Mairie
Cadre emploi des adjoints administratifs				
Adjoint Administratif Territorial	35 h	1	1	Agent de gestion administrative Mairie
Adjoint Administratif principal de 2 ^{ème} classe (au 01/09/2017)	18 h 45	1	1	Agent gérant de l'Agence Postale Communale
Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe (au 1 ^{er} juin 2021)	3 h 45	1	1	Adjoint Administratif de l'Agence Postale Communale
Cadre emploi des Adjoints techniques				
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} Classe (au 1 ^{er} avril 2020)	35 h	1	1	Agent technique polyvalent
Adjoint technique	35 h	1	1	Agent technique polyvalent
Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe (au 1 ^{er} juin 2021)	24 h 15	1	1	Agent technique polyvalent
Adjoint technique (au 1 ^{er} avril 2021)	27 h 14	1	1	Agent technique de restauration
Adjoint Technique (au 1^{er} février 2022)	24 h 50	1	1	Agent technique polyvalent
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	29 h	1	1	Agent technique de restauration et de garderie
		10	10	

février 2022 comme suit :

Julie LUMEN demande le nom des personnes correspondant à chaque grade.

M. ALLOITTEAU

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette modification du tableau des effectifs par 12 voix.

Délibération n°6 : renouvellement de l'Abonnement 2022 Le journal des maires.

Le Maire propose aux membres du Conseil municipal de renouveler l'abonnement annuel au Journal des Maires pour un montant de 110 euros.

Compte rendu du conseil municipal du 20 janvier 2022

Il est donc proposé de reconduire cet abonnement au titre de l'année 2022 pour la somme de 110 euros.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal accepte cette proposition, **par 12 voix.**

Délibération n°7 : convention de fourrière 2022 SPA

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de s'acquitter de la cotisation 2022 de la SPA de Bergerac et également de signer la convention fourrière entre la commune et la SPA.

La convention 2022 prend effet à compter du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2022.

En conséquence, comme le stipule la convention, la cotisation pour l'année 2022 d'un montant de 0.85€ par habitant, représente un montant TTC 623.05 euros pour 733 habitants de la commune.

Il est donc proposé de régler cette cotisation à la SPA de Bergerac pour un montant de 623.05 euros au titre de l'exercice budgétaire 2022 et pour ce faire d'y inscrire les crédits nécessaires.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal accepte cette proposition, par 12 voix.

Questions :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 21h09

Les délibérations sont consultables à l'intérieur de la mairie.